



LA FARLEDE le 05/11/2018

A, Mesdames, Messieurs,
Bruno LEMAIRE Ministre de l'Economie et des Finances,
Gérald DARMANIN Ministre de l'Action et des comptes publics,
Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances,
Olivier DUSSOPT Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des comptes publics.

OBJET : TVA eau et assainissement

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général de Impôts (CGI) stipule que la fourniture d'eau est assujettie au taux de TVA de 5.5%.

Cependant, l'article 279 du CGI précise que le traitement des eaux usées, l'assainissement, est, lui, assujetti à un taux différent. **Ceci seulement depuis le premier janvier 2012.**

Avant cette date, la fourniture d'eau et son assainissement étaient passibles du même taux : 5,5%. Depuis le 01/01/2012, celui de l'assainissement est passé à 7%, puis à 10% le 01/01/2014.

Nous voulons bien considérer que le passage à 10% pour le traitement des eaux usées s'est trouvé noyé dans une mesure globale de l'augmentation du taux réduit, mais ce que nous contestons c'est l'appartenance de ce service à cette catégorie.

Si la fourniture d'eau est assujettie à un taux de 5.5%, c'est bien parce qu'elle est reconnue comme un bien de première nécessité, comme la plupart des produits alimentaires.

Nous, association de défense de consommateurs, avons du mal à comprendre comment on peut dissocier l'eau de son assainissement tant ils sont liés sur nos factures et sachant que le raccordement au "tout-à-l'égout", quand il existe, est obligatoire.

A-t-on le choix de ne payer que la fourniture de l'eau potable sans en payer le traitement, une fois utilisée? Non, bien sûr. Alors pourquoi deux taux de TVA différents pour deux services indissociables et, donc, tous les deux de première nécessité?

Aussi nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer la catégorie à la quelle est rattachée le traitement des eaux usées et de le reconnaître, ainsi, indissociable de la fourniture d'eau.

Patrick GUIRAUD, président de l'association

Copies :

- CLCV PACA
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir
- Mesdames, Messieurs, les Députés du Var
- Le Canard enchaîné